

République Française
Département Ile-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BREHIN Pierrick à Mme MORIN Héloïse, RICHARD Hervé à M. THÉBAULT Louis

Absent(s) : M. GUILLOUX Sylvain

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-14/09-07 – Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Saint Malo : mise en compatibilité avec le PLU

Considérant que le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Saint Malo a été rendu exécutoire en date du 24 février 2026 ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme Local avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Saint Malo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Local avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Saint Malo ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT



Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

21/06/2026